



Compte rendu du CDEN du 29 février 2024

Vote majoritaire contre la carte scolaire présentée !

L'IA-DASEN a tenté de faire de ce CDEN une instance d'enregistrement ! Les représentants de la FNEC FP-FO, comme nous l'avons énoncé dans notre déclaration, sont mandatés pour défendre chaque dossier confié par les collègues et n'acceptent pas la volonté d'écarter les organisations syndicales.

L'IA-DASEN et l'IANA ont présenté leurs modifications suite aux interventions des Organisations Syndicales représentatives lors du CSA-D.

Ils espéraient un vote dans la foulée et ont annoncé que les autres dossiers présentés seraient listés et réétudiés en juin lors de la deuxième phase de carte scolaire.

La FNEC FP-FO a défendu chaque dossier que les collègues lui avaient confié. L'IA a été contraint de revenir sur deux fermetures transformées en fermetures conditionnelles. Ce n'est pas satisfaisant ce qui se reflète dans le résultat des votes. Le manque criant de moyens dans notre département conduit à « gérer/organiser » la pénurie. La FNEC FP-FO ne peut pas l'accepter et continue à demander des postes supplémentaires à tous les niveaux.

Lors des précédentes instances, la FNEC FP-FO a demandé le maintien de certaines décharges de direction et la mise en place de décharges exceptionnelles.

L'IA-DASEN a répondu favorablement à certaines demandes et proposé d'appliquer une règle commune pour les 62 écoles de l'Éducation Prioritaire :

- les écoles d'EP de 2 et 3 classes une décharge de direction de 0,25 %
- les écoles d'EP de 4 et 5 classes une décharge de direction de 0,33%
- les écoles d'EP de 6, 7 et 8 classes une décharge de direction de 0,50%
- les écoles d'EP de 9, 10 et 11 classes une décharge de direction de 0,75%

Soit, c'est plus équitable et cela a le mérite d'être clair mais certaines écoles avaient des décharges de direction exceptionnelles supérieures à ces nouvelles règles et vont voir leur décharge diminuer. Après l'intervention des OS, l'administration a dit vérifier quelles écoles étaient concernées et peut-être laisser la différence pour l'année 2024/2025. À suivre ...

Hors Éducation prioritaire, certaines décharges de direction sont exceptionnellement augmentées :

- HG01 : EE Montaudran 0,33>0,5 ;
- HG02 : EM Ranguéil 0,08>0,25 ; EE Ranguéil 0,33>0,5 ; EP Vernant 0,33>0,5
- HG05 : EM Saliège 0,5>0,75
- HG19 : EE Borderouge décharge total malgré la fermeture ; EM Soupetard 0,5>0,75
- HG10 : Ramonville EE Sajus 0,33>0,5 ; EM P. Mendes France 0,25 malgré la fermeture
- HG11 : EM Mermoz Muret 0,33>0,5 ; EE Lagrace-Dieu 0,33>0,5
- HG16 : Seysses EM Flora Tristan 0,5 ;
- HG17 : Colomiers EM Macé 0,33>0,5

-HG18 : Cornebarrieu EP Les Ambrits 0,5>0,75

ATTENTION les décharges exceptionnelles peuvent être remises en question chaque année.

A noter : nous avons appris l'implantation d'une ULIS sur l'EE Lakanal à Toulouse.
Concernant l'enseignement spécialisé, les 2 postes d'enseignants de l'IME de Lagrave sont fermés et l'IME également. Pour la FNEC FP FO, c'est inacceptable alors même que des élèves notifiés attendent une place.

Le nombre de nouveaux BDFC passe à 2 (HG07 et HG10) contre 10 annoncés lors du CSA.

Lors du CSA le DASEN annonçait la création d'un poste d'ERVS sur les circonscriptions qui n'en avaient pas. Finalement, c'est 3 créations d'ERVS (HG02, HG08, HG 09).

3 postes de maîtres G sont créés (HG05, HG12 et HG13). Ce qui est loin d'être suffisant au vu de l'état des RASED dans le département.

Les PSY EN de Toulouse seront réunis le 12 mars pour organiser la répartition suite au redécoupage des circonscriptions.

Vote :

CONTRE : **FO**, FSU, Conseil départemental, Conseil Régional, PEEP, FCPE

ABSTENTION : UNSA

POUR : Mairie de Toulouse, représentants des maires